

PREMIER CONCOURS D'ACCÈS
À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

SESSION 2020

Jeudi 10 septembre 2020

Quatrième épreuve d'admissibilité : 5h (coefficient 3)

**NOTE DE SYNTHÈSE À PARTIR DE DOCUMENTS SE RAPPORTANT
À DES PROBLÈMES JUDICIAIRES, JURIDIQUES OU
ADMINISTRATIFS**

**Rédigez, à partir des documents joints, une note de
synthèse de quatre pages environ sur
le blasphème et la liberté d'expression.**

Liste des documents :

Document n° 1 : Code de droit canonique (extraits) ;

Document n° 2 : Cour de cassation, chambre criminelle, 28 juin 2017, N° de pourvoi: 16-83680 ;

Document n° 3 : « Le blasphème est essentiellement une infraction politique », Jacques de Saint Victor, mardi 12 juillet 2016, lhistoire.fr ;

Document n° 4 : « L'Europe n'a pas évacué le blasphème, elle l'a transformé » Matthieu Stricot - publié le 29/06/2016 - Lemonedesreligions.fr FESTIVAL PHILOSOPHIA ;

Document n° 5 : « Le blasphème, c'est sacré ! » 1er septembre 2019 Revuepolitique.fr ;

Document n° 6 : Droit au blasphème : une croisade laïque et démocratique, le 8 juin 2012 Contrepoints.org ;

Document n° 7 : Cour européenne des droits de l'homme ; Note d'information sur la jurisprudence de la Cour 222 / Octobre 2018 ; E.S. c. Autriche - 38450/12 Arrêt 25.10.2018 [Section V] ;

Document n° 8 : Délit de blasphème : «La CEDH n'est pas Charlie !» Lefigaro.fr ;

Document n° 9 : Blasphème en France : frontière entre liberté d'expression et délit raciste, sélectionné par Perrine Debreu, Observatoirepharos.com ;

Document n° 10 : « Le blasphème fait partie des droits de l'homme, pas des bonnes manières » publié le 12 mars 2015, Lemonde.fr ;

Document n° 11 : Le blasphème en France et en Europe : droit ou délit ? Trois questions à Anastasia Colosimo - interview - 13 novembre 2018 - Institutmontaigne.org ;